

# Temps de travail : mobilisons-nous !

**Notre temps de travail est bien supérieur à 35h !**

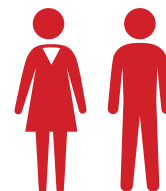


Temps de travail  
moyen des **cadres**

**44,1 h**

Temps de travail  
moyen des **salariés**

**39,5 h**



**13,1 %**

des **salariés** sont en  
**forfait-jours**

**57 %**

des **techniciens** disent  
effectuer des heures  
supplémentaires



**Surtout si on compte le temps de connexion**



**39 %**

des **actifs** utilisent les  
TIC pour leur usage  
professionnel sur leur  
temps personnel

**75 %**

des **cadres** utilisent  
les TIC pour leur usage  
professionnel sur leur  
temps personnel



**Charge et intensification du travail augmentent !**



**68 %**

des **cadres** estiment  
que leur charge de  
travail a augmenté

un **cadre** est interrompu  
toutes les

**4 minutes**



# Pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail

**A**u lieu d'agiter des chiffons rouges en annonçant vouloir revenir sur les 35 heures ou généraliser le travail du dimanche, le gouvernement serait bien inspiré de s'intéresser au temps de travail qui ne cesse d'augmenter. Réduire effectivement le temps de travail est le meilleur moyen de lutter contre le chômage : **ramener le temps de travail réel à 35h libèrerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois.**

## Halte au harcèlement numérique, pour un droit à la (dé)connexion !

L'usage intensif des TIC induit une disponibilité permanente et sans limite et brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps. Nous demandons :

- ✓ La mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques, prévoyant notamment des plages de trêve de mails.
- ✓ Le renforcement de la réglementation du télétravail

## Halte au travail au noir, toute connexion mérite salaire !

Le travail réalisé à la maison ou dans les transports n'est en général ni reconnu ni comptabilisé, et dépasse très souvent les limites horaires imposées par la loi. Nous assistons donc à un mouvement d'explosion du travail dissimulé chez les ingénieurs, cadres et techniciens.

### Nous demandons :

- ✓ L'encadrement des forfaits jours pour mettre la France en conformité avec le droit européen et international
- ✓ La rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées
- ✓ Le travail de nuit ou le dimanche doit rester exceptionnel et faire l'objet de majoration
- ✓ Le temps de transport effectué durant les déplacements professionnels doit être considéré comme du temps de travail

**Remplissez la consultation** pour permettre d'évaluer le temps de travail TTC (Toutes Tâches Comprises). Elle sera utilisée dans chaque entreprise ou administration pour exiger des négociations.

**Signez la pétition** pour interpeller le gouvernement et le patronat.

Retrouvez tous les outils de la campagne sur le site dédié :

**[ugict.cgt.fr/deconnexion](http://ugict.cgt.fr/deconnexion)**



## Le droit à la déconnexion c'est possible !

En Allemagne :

- **Volkswagen** ferme les serveurs entre 18h15 et 7h du matin
- **BMW** dispose d'un système de décompte de l'ensemble des heures effectuées par les salariés via les TIC en-dehors de leur lieu de travail.
- **Daimler** a mis en place un « assistant d'absence » afin d'effacer les mails arrivant dans les messageries des collaborateurs en vacances et invitant l'expéditeur à soit contacter une autre personne soit attendre le retour du correspondant.

